

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28/09/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 11/10/18  
Affichage le : 22/10/18  
Transmission préfecture le : 22/10/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20181019-lmc1104762-DE-1-1  
Du : 22/10/18  
Délibération exécutoire le : 22/10/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 19 octobre 2018

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**  
**AUGMENTATION DU COUT DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU**  
**NOUVEAU COLLÈGE DANS LE QUARTIER DU VAL FOURRÉ À MANTES LA JOLIE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 juin 2016 adoptant la construction d'un nouveau collège à MANTES LA JOLIE

Vu la délibération n° 2017-CD-1-5664 du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une réévaluation du montant de l'opération de construction du nouveau collège de Mantes la Jolie suite aux études de conception ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'augmentation de la dépense prévisionnelle pour l'opération de construction d'un nouveau collège à Mantes la Jolie dans le quartier du Val Fourré de 24 000 000 € TTC à 31 000 000 € TTC et une individualisation complémentaire de 7 000 000 € TTC de l'autorisation de programme de cette opération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement et à signer les actes et tous les documents à intervenir concernant cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article **231312** du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 19 octobre 2018

### AUGMENTATION DU COUT DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLÈGE DANS LE QUARTIER DU VAL FOURRÉ À MANTES LA JOLIE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Pierre Bédier, Anne Capiiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (11) : Catherine Arenou, Philippe Benassaya, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Bertrand Coquard, Madame Clarisse Demont, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Elodie Sornay, Laurence Trochu.